

Le Stif peaufine son « super » passe Navigo



LP/CLÉMENCE AVELINE.

LA DISPARITION du ticket de métro est bel et bien lancée. Mardi, le Syndicat des transports d'Île-de-France a profité de la table ronde sur les tarifs organisée par Valérie Pécresse (LR) pour présenter les dernières avancées sur ce dossier. Au cœur de ces changements, la mise en place, prévue entre 2018 et 2020, de la « tarification à l'usage », qui consiste à « pointer » à l'entrée et à la sortie du moyen de transport emprunté. Le Stif fait valoir qu'en 2030, quand le Grand Paris Express sera actif, « la distinction tarifaire entre métro, train et RER va disparaître » et qu'« à chaque trajet ferré sera associé un niveau de prix en fonction de la distance ».

L'autre nouveauté, c'est l'arrivée en 2019, « sur les bus, tramways et métros », du post-paiement, qui permettra à « l'usager de payer en fonction de sa consommation réelle de transport », sous la forme d'une facture en fin de mois.

Ces nouveaux systèmes de tarification seront disponibles sur le passe Navigo mais aussi, d'ici à 2018, directement sur smartphone, par le biais duquel on pourra acheter ou recharger son forfait Navigo, mais aussi valider son titre de transport. Il permettra en outre d'acheter des carnets de tickets dématérialisés.

Enfin, en 2021, le Navigo, en carte ou sur smartphone, pourra servir de « porte-monnaie transport » pour les voyageurs occasionnels. On attend pour la même année la possibilité de payer par carte bancaire son trajet, directement sur les valideurs, comme c'est déjà le cas à Londres.

GRÉGORY PLESSE